CL EVOLUTION

Société par actions simplifiée Au capital de 1.200.000 euros Siège social : 27 rue du Perray, 78610 AUFFARGIS RSC Versailles 892 296 005

DECISION DU PRESIDENT

Laurent Pierre Eugène FEUILLARD, en sa qualité de président de la SAS CL EVOLUTION, décide, conformément à l'article 19 des statuts, la révocation de Mme Célia Sophie AGOSTINHO Ep. DA COSTA du poste de Directeur Général Vice Président.

En conséquence de quoi, l'article 37 des statuts sera modifié comme ci-dessous :

Ancien article

ARTICLE 37 - NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination du Président

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est : Monsieur LAURENT FEUILLARD

Demeurant 27 rue du Perray 78610 AUFFARGIS né le 30 juillet 1964 à BOULOGNE BILLANCOURT de nationalité française

Monsieur Laurent FEUILLARD accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Nomination du Directeur Général Vice Président

Le premier Directeur Général Vice Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

Madame Célia DA COSTA

Demeurant 93 route des Charmes 78320 LEVIS ST NOM Née le 2 juin 1976 à SAINT CYR L'ECOLE (78) De nationalité française

Madame Célia DA COSTA accepte les fonctions de Directeur Général Vice Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Nouvel article

ARTICLE 37 - NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination du Président

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est

Monsieur LAURENT FEUILLARD

Demeurant 27 rue du Perray 78610 AUFFARGIS

né le 30 juillet 1964 à BOULOGNE BILLANCOURT de nationalité française

Monsieur Laurent FEUILLARD accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette décision prend effet à compter du 05/02/2021

Il a été décidé de confier au cabinet Noé la mise en œuvres des formalités juridiques découlant de cette décision.

Auffargis, le 05/02/2021 Laurent Pierre Eugène FEUILLARD - Président